



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance lundi 16 janvier 2023 à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, BONNARD, ARMIEL, LE ROY, VAN VOOREN, VOGT et Mmes NUYTENS, DELAPORTE, KRAL, MEYER,

Absent non excusé : M. NOÉ

Absents excusés :

Procurations : Mme WALBRECQ J. a donné procuration à Mme DELAPORTE L.,
Mme STRAZEL A. a donné procuration à M. VOGT N.

À L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'un point, à savoir : **avis sur le projet éolien de MOULIN BOIS**
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point N°1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. LESUEUR est désigné comme secrétaire de séance.

Point N°2. Approbation du dernier procès-verbal

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. M. le Maire sollicite M. LEFEBVRE, secrétaire de séance, à venir le signer conjointement.

Point N°3. Budget - demande de subvention auprès de la Région dans le cadre d'un fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales (ACTes) pour la réhabilitation et performance énergétique des bâtiments publics (immeuble 136 rue Neuve) (Délibération 2023-001)

Dans le cadre d'un fonds d'appui aux projets locaux des communes pour la réhabilitation et performance énergétique des bâtiments publics, M. le Maire propose de solliciter la région HDF et l'Etat pour une subvention concernant l'immeuble sis 136 rue Neuve qui accueillera la mairie et l'agence postale commune.

Concernant la Région HDF dans le cadre du programme ACTes, la subvention pourrait être d'un montant maximum de 15000 €.

Concernant l'Etat dans le cadre d'un fonds vert, pour la rénovation thermique d'un bâtiment public AXE-1, la subvention pourrait être d'un montant maximum de 15000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite la région HDF pour l'obtention d'une subvention pour la réhabilitation et la performance énergétique des bâtiments publics pour un montant maximum de 15000 €,
- Sollicite l'Etat pour l'obtention d'une subvention pour la rénovation thermique de bâtiment public AXE-1 pour un montant maximum de 15000 €,
- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision,

Point N°4. Budget - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'achat et la réhabilitation de l'immeuble sis 72 rue de Paris (Délibération 2023-002)

Dans le cadre de la DETR et dans le secteur d'invention développement au maintien du commerce rural : acquisition, réhabilitation ou construction (hors fonds de commerce), M. le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour une subvention concernant l'immeuble sis 72 rue de Paris et suivant le tableau de financement :

Dépenses H. T		Financeurs	Montant	
Achat du bâtiment (frais notaire inclus)	194 200.00 €	DETR	100 070.00 €	35 %
Travaux	91 716.85 €	Conseil Départemental	91 274.00 €	31.90 %
		Commune	94 572.85 €	33.10 %
TOTAL	285 916.85 €	TOTAL	285 916.85 €	100 %

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite l'Etat au titre de la DETR pour une subvention concernant l'acquisition et la réhabilitation de l'immeuble sis 72 rue de Paris et pour un montant de 100 070 €,
- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision,

Point N°5. Avis sur le projet éolien de Moulin Bois sur la commune (Délibération 2023-003)

Vu la délibération 2022-057 relative à l'organisation de la consultation citoyenne concernant le projet éolien de Moulin Bois sur le territoire de la commune.

Vu le projet éolien sur le territoire de la commune établi par la société Enertrag.

La consultation citoyenne a été organisée suivant les termes suivants :

- La question posée sera la suivante : réalisation d'un projet de parc éolien de Moulin Bois sur le territoire de la commune, le choix proposé sera : POUR ou CONTRE
- La consultation est ouverte à tous les habitants âgés de plus de 18 ans et inscrits sur la liste électorale,
- Aucune procuration ne sera admise,
- Le bureau de vote sera ouvert : le 11 janvier 2023 de 17 heures à 19 heures, le 13 janvier 2023 de 17 heures à 19 heures et le 14 janvier 2023 de 9 heures à 12 heures.



Au terme de cette consultation citoyenne, le résultat est le suivant :








- Inscrits : 688
- Pour : 12
- Contre : 230
- Nul : 1
- Votants : 243

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce projet, comme il avait été prévu lors du conseil du 10 octobre 2022.

Le conseil municipal se prononce avec 2 voix pour, 10 voix contre et deux abstentions sur le projet éolien de Moulin Bois sur le territoire de la commune.

Informations de M. le Maire

-  Concernant les travaux en cours : Sinistre mairie : Deux devis ont été reçus à l'issue de la consultation aux entreprises concernant les travaux de consolidation de la structure. Probablement une intervention en mars 2023. Concernant l'appartement N°1 : il a été refait et un choix devra être fait par le locataire, soit il réintègre le logement, soit il donne son préavis, cette position sera demandée après les travaux de consolidation.
-  La Communauté de Communes du Plateau Picard nous demande si nous envisageons des travaux d'entretien des voiries communales pour 2023, après débat il est convenu de répondre par la négation. Cependant, M. le Maire précise que les trous seront réparés par une entreprise aux beaux jours.

-  Informe du courrier de l'Insee qui porte à notre connaissance les chiffres relatifs à la population légale pour l'année 2023. Celle-ci s'élève à 943 en population totale.
-  Informe des prises de décision de la Communauté de Communes du Plateau Picard lors du conseil communautaire du 15/12 dernier.
-  Concernant les travaux envisagés à l'ancienne école pour devenir la mairie et l'agence postale : le permis de construire est en cours de finalisation pour être déposé en instruction, le marché également va prochainement être mis en ligne.
-  Précise que les vœux auront lieu dans la salle des fêtes et non à la salle des associations et que l'agence postale sera fermée vendredi après-midi.
-  Les illuminations de Noël seront démontées en deux fois.
-  Une entreprise extérieure viendra, courant semaine 04, élaguer les arbres au stade.
-  Concernant l'église : on constate des ampoules grillées dans la nef. Cependant, vu la hauteur de celle-ci, il faudra une nacelle. On a contacté l'électricien pour demander un devis et savoir si on ne pourrait pas changer ce système d'éclairage afin de l'installer plus bas et donc plus accessible. M. Le Roy dit que l'on peut accéder à ces éclairages par le haut, en montant sur les poutres.

N'ayant plus d'informations, M. le Maire donne la parole à l'assemblée :

M. Lesueur : L'orthophoniste a ouvert le 2 janvier 2023. Le RPC sera fermé jeudi pour cause de grève. Il n'y aura pas d'accueil car pas assez d'agents. On a subi une grève de notre prestataire de repas pendant trois jours. On a pallié le jeudi par le repas de secours, le vendredi par un repas préparés par notre boulanger et notre boucher et le lundi par un repas apporté par les enfants. Concernant les cours de yoga, l'organisatrice devrait probablement ouvrir une autre séance.

Mme Meyer : Concernant la micro-crèche, comment peut on s'inscrire ou faire une pré-inscription ? M. Lesueur répond que l'on doit faire un mail à la structure de Lieuvillers.

M. Le Roy : Revient sur sa précédente demande concernant les pompes de la Sucrierie. Demande suite à la location de la peupleraie, il lui semble qu'il n'y a plus d'activité ? M. le Maire répond que son projet continu.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée,

La séance est levée à 21 heures 05

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté trois délibérations.

16.01.2023	001	Budget - demande de subvention auprès de la Région dans le cadre d'un fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales (ACTes) pour la réhabilitation et performance énergétique des bâtiments publics (immeuble 136 rue Neuve),	Approuvée
	002	Budget - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'achat et la réhabilitation du l'immeuble sis 72 rue de Paris	Approuvée
	003	Avis sur projet éolien Moulin Bois	Majorité contre

Le Secrétaire de séance, Thomas LESUEUR

Le Maire, Thierry MICHEL